

# COMMUNE DE JAILLANS

## EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 15 janvier à 19h, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de ROBERT Isabelle, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation : 09/01/2018

**Présent(s)** : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Philippe AROD, Gérard SERRADURA, Céline ACTON, Myriam PEYSSON, Jacques DILLMAN, Patrice CLAVASON, Mathieu DUMONT, Régine ROIBET, Christophe VALLA, Pierre-Olivier MACHON, Annick VINCENT, Virginie VIGNON, Alain BONNET.

**Absent(s)** : 0

**Secrétaire de séance** : M. Philippe AROD

Début de séance à 19h00

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 11 Décembre 2017.

Aucune remarque n'étant prononcée, le compte rendu est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

L'ordre du jour peut donc être abordé.

### ❖ **TARIF LOCATION SALLES COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS POUR FRAIS DE CHAUFFAGE/ELECTRICITE**

Madame le Maire propose de fixer un tarif pour les associations communales et intercommunales ou autres qui utilisent les salles communales à titre gracieux pour compenser les frais de chauffage/électricité/entretien.

**Ouï** l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés

- **DECIDE** de fixer le tarif pour frais de chauffage/électricité/entretien à 50 € pour l'ERA et à 30 € pour le Patronage,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

### ❖ **TARIF CONCESSIONS CIMETIERE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-13

Vu les précédentes délibérations des 15/10/2002 et 31/05/2010

**Ouï** l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés

- **ACCEPTE** les tarifs des concessions conformément au tableau ci-dessous :

CONCESSIONS	DUREE	TARIFS AU 31/12/2017 Simple	TARIFS AU 1/01/2018	
			Simple	Double
<b>Cimetière</b> : Une tombe	30 ans	120 €	170 €	340 €
	50 ans	240 €	290 €	580 €
<b>Columbarium</b> : Une case pour 3 urnes plaque signalétique fournie	15 ans	400 €		
	30 ans	800 €		
Jardin du souvenir	Perpétuelle	35 €	Plaque signalétique	

*Expression de la mémoire : La gravure – Les caractères seront d'une hauteur de 3 cm en lettre bâton et dorés à charge des familles*

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
13	0	2

❖ **AMD : DEFENSE DES ACTIVITES DE PASTORALISME FACE AUX ATTAQUES DU LOUP**

Madame le Maire expose le courrier de l'AMD sur la situation très sensible liée à la présence du loup dans de nombreuses communes du département de la Drôme, sujet évoqué lors du congrès départemental des Maires tenu à Nyons.

Madame le Maire propose donc à l'ensemble des conseillers municipaux d'apporter leur soutien à l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales afin de lutter contre les attaques intempestives de loups.

**Ouï** l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés

- **SOUTIENT** l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales pour son action relative à la défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup,
- **DONNE TOUT POUVOIR** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1

❖ **SDED : RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE FAYOLLE**

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : <b>Electrification</b>	
Renforcement du réseau BT à partir du poste FAYOLLE	
<b>DEPENSES Prévisionnelle H.T.</b>	<b>108 787,04 €</b>
Dont frais de gestion : 5 180,34 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le SDED	108 787,04 €
<b>Participation communale</b>	<b>NEANT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maitre d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

❖ **SDED : RENFORCEMENT POUR SECURISATION (FILS NUS) DU RESEAU A PARTIR DU POSTE CORBEIL**

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : <b>Electrification</b>	
Renforcement pour sécurisation (fils nus) du réseau à partir du poste CORBEIL	
<b>DEPENSES Prévisionnelle H.T.</b>	<b>56 700,67 €</b>
Dont frais de gestion : 2 700,03 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le SDED	56 700,67 €
<b>Participation communale</b>	<b>NEANT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maitre d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

❖ **SDED : ESTHETIQUE – EFFACEMENT ET FIABILISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES AU CHEMIN DU PRIEURÉ A PARTIR DU POSTE CIMETIERE – DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES TELECOM**

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

<b>Opération : Electrification</b>	
Effacement et fiabilisation des réseaux électriques au chemin du Prieuré, à partir du <b>poste CIMETIERE</b>	
<b>DEPENSES Prévisionnelle H.T.</b>	<b>58 662,51 €</b>
Dont frais de gestion : 2 793,45 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le SDED	46 930,01 €
<b>Participation communale</b>	<b>11 732,50 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé,
- **DECIDE** qu'en cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation.

Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financements indiqués ci-dessus,

- **S'ENGAGE A** ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au receveur du SDED,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

❖ **SDED : RENFORCEMENT POUR SECURISATION (FILS NUS) DU RESEAU A PARTIR DU POSTE CORBEIL**

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

<b>Opération : Electrification</b>	
Effacement et fiabilisation des réseaux électriques au chemin du Prieuré, à partir du poste <b>CIMETIERE- Dissimulation des réseaux téléphoniques</b>	
<b>DEPENSES Prévisionnelle H.T. de Génie Civil</b>	<b>17 567,21 €</b>
Dont frais de gestion : 836,53 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le SDED	5 270,16 €
<b>Participation communale basée sur le HT</b>	<b>12 297,05 €</b>
<b>Total hors taxe des travaux de câblage :</b>	<b>3 873,73 €</b>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>1 898,13 €</b>
<b>Montant non soumis à la TVA à la charge des Collectivités locales</b> <b>(49% X 3 873,73 € = 1 898,13 €)</b>	
<b>Financements mobilisés par le SDED</b>	<b>1 328,69 €</b>
<b>Participation communale</b>	<b>569,44 €</b>
<b>Montant total de la participation communale :</b>	<b>12 866,49 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé,

La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financements indiqués ci-dessus

- **S'ENGAGE A** ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au receveur du SDED,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

❖ **URBANISME :**

- ✓ Permis de construire de Madame et Monsieur LEGOY (Lotissement La Bérangerie – Lot n°4) : Construction d'une maison individuelle (110 m<sup>2</sup>).

- ✓ Permis de construire de Madame et Monsieur SOUDIER (Les Terrasses du Pouyet) : Construction d'une maison individuelle (88 m<sup>2</sup>).
- ✓ Permis de construire de Madame et Monsieur VALLA (65A chemin des bois) : Création d'un garage et d'une extension.
- ✓ Déclaration Préalable de M. DILLMANN Jean Paul (Rue du Patronage) : Création d'une clôture.



## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ **Recensement de la population**

Madame le Maire informe le conseil municipal du recensement réalisé au sein de notre commune de Jaillans, les chiffres clés sont les suivants :

- Population municipale : 896 personnes,
- Population comptée à part (maison de retraite) : 12 personnes,
- Soit une Population Globale de 908 habitants.

### ❖ **Le clos des Mûriers – Mise en place d'une clôture : courrier Valence Romans Habitat**

Un bornage contradictoire est en cours de réalisation afin de permettre la création définitive d'une clôture séparative (1,70m maxi) conformément à la Déclaration Préalable accordée le 14 décembre 2017 et transmise par l'organisme Valence Romans Habitat (RD532 – Hameau de l'Ecancière).

### ❖ **Elections du CMJ : Samedi 27 Janvier 2018 de 9h00 à 12h00**

Réunion Publique le Samedi 20 janvier 2018 à 10h00 au Patronage.

### ❖ **Compteur LINKY**

L'initiative initiée par Madame le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux et relative à l'affichage, sur le panneau dédié de la Mairie, d'un arrêté stipulant les modalités pour les démarches liées, si besoin, au refus de l'installation des compteurs LINKY par ENEDIS devient obsolète et caduque.

La réception d'un courrier émanant du concessionnaire ENEDIS stipule le caractère illégal de la démarche.

Madame le Maire ainsi que tous les conseillers municipaux prennent acte de cette décision et l'arrêté municipal sera donc rapporté.

### ❖ **Conseil de l'Ecole Primaire**

Madame le Maire présente à tous les conseillers le résultat du sondage sur le changement de rythme scolaire pour l'Ecole Primaire, soit :

- 32 votes pour la Semaine à 4 jours avec une matinée longue,
- 17 votes pour la Semaine à 4 jours avec matinée courte,
- 5 votes pour la Semaine à 4 jours et demi.

Madame le Maire rappelle la tenue d'un conseil d'école extraordinaire le 26 janvier au cours duquel sera voté le rythme scolaire qui sera adopté à la rentrée scolaire 2018/2019.

❖ **Agenda :**

- Le samedi 27 janvier 2018 – Animation familiale 100% LEGO

14h30-17h30 - Salle ERA à Jaillans - Animation Gratuite / Tout public & Ouvert à tous

Renseignements au 04.75.48.86.54 ou 06.18.63.16.61

Animation à l'initiative de l'association « Familles Rurales » de Jaillans.

- Le Mardi 30 Janvier – Pièce de Théâtre – Comédie de Valence

La Comédie de Valence se produira au sein de l'ERA pour une représentation « Digital Natives », qui associera comme pour chaque controverse, les élèves de CM.

Ces derniers bénéficieront d'ateliers financés par la municipalité le jour même et le lendemain de la représentation.

21 h 35 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance : M. Philippe AROD